

**Assemblée générale**

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale

9 février 2007

Français

Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 24^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 novembre 2006, à 10 heures

Président : Mme Intelmann (Estonie)**Sommaire**Point 51 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (*suite*)a) Commerce international et développement (*suite*)Point 53 de l'ordre du jour: Développement durable (*suite*)a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire (*suite*)Point 54 de l'ordre du jour: Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (*suite*)Point 55 de l'ordre du jour: Mondialisation et interdépendance (*suite*)a) Mondialisation et interdépendance (*suite*)d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (*suite*)

Point 58 de l'ordre du jour: Activités opérationnelles de développement: activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 51 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/C.2/61/L.14)

Projet de résolution sur le commerce international et le développement

1. **M. Le Roux** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.14 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Son but est d'adresser un message politique fort à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au sujet de la nécessité de reprendre les négociations commerciales et de conclure le Cycle de Doha en respectant pleinement sa dimension développement. Comme il ne contient pas de précision particulière concernant ces négociations, l'orateur espère qu'un consensus sera rapidement trouvé.

Point 53 de l'ordre du jour: Développement durable (suite)

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (suite) (A/C.2/61/L.16 et 21)

Projet de résolution sur l'Année internationale de l'assainissement

2. **M. Kodera** (Japon) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.16, auquel Monaco s'est associé. L'absence de progrès dans le domaine de l'assainissement est un obstacle majeur non seulement au développement durable mais aussi à la santé, à la réduction de la pauvreté, à l'éducation et à l'égalité des sexes. Il est urgent de lancer une vaste action concertée à l'échelle mondiale pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. À cet effet, le Conseil consultatif des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement a formulé des recommandations d'action concrètes dans le Plan d'action de Hashimoto publié cette année. Une de ces recommandations concerne l'Année internationale de l'assainissement, qui vise à mobiliser les ressources nécessaires pour faire des progrès dans ce domaine.

Projet de résolution sur l'Année internationale des forêts, 2011

3. **Mme Zubčević** (Croatie), présentant le projet de résolution A/C.2/61/L.21, dit que les forêts sont essentielles pour l'élimination de la pauvreté, la réduction de la dégradation des terres et des ressources, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable et à des sources d'énergie abordables. On a mis au point des modèles pour une exploitation économique des forêts préservant l'environnement et la biodiversité. La gestion durable des écosystèmes forestiers est donc très importante. L'initiative de proclamer 2011 Année internationale des forêts s'inscrit dans le cadre des efforts visant à atteindre les buts et objectifs adoptés par les conférences mondiales et à mettre en œuvre les résultats des grandes conférences des Nations Unies. Il s'agit d'un effort supplémentaire visant à assurer la viabilité des forêts et à faire le bilan des résultats obtenus depuis les conférences de Rio et de Johannesburg, qui devrait offrir l'occasion de renforcer encore la concertation entre toutes les parties prenantes, la coordination des politiques et des programmes et la participation du public.

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite) (A/C.2/61/L.18)

Projet de résolution sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

4. **Mme Zia** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.18 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire (suite) (A/C.2/61/L.19)

Projet de résolution sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire

5. **Mme Zia** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.19 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 54 de l'ordre du jour: Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (suite)
(A/C.2/61/L.17)

Projet de résolution sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

6. **Mme Zia** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.17 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 55 de l'ordre du jour: Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Mondialisation et interdépendance (suite)
(A/C.2/61/L.15)

Projet de résolution sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

7. **M. Le Roux** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.15 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il est très important de s'occuper d'un aspect particulier de la mondialisation à la fois. Le centre d'intérêt de la présente séance est l'innovation, la science et la technique; l'an prochain ce sera la marge de manœuvre dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance.

(d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (suite)
(A/C.2/61/L.20)

Projet de résolution sur l'action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et la restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

8. **M. Le Roux** (Afrique du Sud) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.20 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Comme la Convention n'est entrée en vigueur que depuis peu et que la première session de la Conférence des Parties n'a pas encore eu lieu, le projet de résolution concerne la forme. Il n'est pas conçu comme un précédent pour de futures résolutions. Le paragraphe 5 demande au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée à sa soixante deuxième session un rapport sur les résultats de la première session de la Conférence des Parties, si bien que la résolution de l'an prochain portera sur le fond.

Point 58 de l'ordre du jour: Activités opérationnelles de développement: activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
(A/61/77-E/2006/59 et A/61/292)

9. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) présente le rapport du Secrétaire général sur les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2004 (A/61/77-E/2006/59). L'examen de ce rapport par le Conseil économique et social et la résolution 2006/14 de celui-ci enrichiront les débats de la Commission. Ces examens successifs sont un exemple de la manière dont on pourrait encore renforcer l'architecture du Conseil et de l'Assemblée.

10. Les préparatifs du Secrétariat pour l'examen triennal des activités opérationnelles que doit faire l'Assemblée à sa soixante deuxième session seront grandement facilités par les analyses et informations réunies pour le rapport très attendu du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Le rapport présenté à la Commission fournira en outre une base analytique solide pour l'examen de l'évolution à long terme du financement et ses incidences. Comme demandé dans la résolution 2005/7 du Conseil économique et social, les données contenues dans le rapport ont été affinées pour donner une image plus fidèle du financement des activités opérationnelles de développement.

11. Le rapport dresse un tableau mitigé et complexe des activités de coopération pour le développement et des activités opérationnelles de développement. Globalement, le financement des fonds et programmes a augmenté ces dernières années, après une période de

baisse dans les années 90. Le montant total des contributions versées au système des Nations Unies pour la coopération pour le développement en 2004 (12,3 milliards de dollars) est en hausse de 17% en termes nominaux et de 7,6% en termes réels par rapport à 2003.

12. Toutefois, la situation est plus complexe en raison des variations des ressources de base et des autres ressources. Pour la première fois depuis cinq ans, les contributions aux ressources de base ont diminué tant en dollars qu'en proportion du total des contributions (seulement 41% en 2004), mais les chiffres préliminaires pour 2005 font ressortir une augmentation globale en termes absolus. Les autres ressources sont importantes, mais l'Assemblée générale a plusieurs fois souligné la nécessité d'accroître les contributions ordinaires. Les déséquilibres imposent des compromis. Dans son rapport sur la définition et l'exécution des mandats: analyse et recommandations aux fins de l'examen des mandats (A/60/733), le Secrétaire général a demandé aux États membres d'examiner sérieusement le risque de double emploi lié à la nature du financement et au poids croissant des autres ressources. Les entités, trop tributaires des autres ressources, doivent orienter leur travail en fonction des perspectives de financement et faire les compromis que cela peut impliquer.

13. La part du total des dépenses annuelles allouée aux PMA entre 2000 et 2004 (environ 40%) est nettement plus élevée que les années précédentes, ce qui montre que la communauté internationale se préoccupe davantage du sort des pays les plus pauvres. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sont les organismes des Nations Unies qui ont alloué à ces pays en 2004 la proportion la plus élevée de leurs dépenses.

14. La section consacrée à l'aide humanitaire contient plusieurs observations très pertinentes pour la formulation des politiques: distinction floue entre l'aide humanitaire et l'aide au développement à long terme; pratiques très disparates des institutions en matière d'établissement de rapports; et volatilité des contributions à l'aide humanitaire, insuffisance du financement de cette aide et nécessité, parfois, de lancer des interventions sectorielle avant qu'une crise produise ses effets les plus graves.

15. En ce qui concerne les rapports sur l'aide humanitaire, le Bureau de l'orateur s'emploie, de

concert avec les institutions des Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à établir des normes communes et uniformes répondant à la résolution pertinente du Conseil économique et social.

16. Il reste beaucoup à faire pour améliorer l'exactitude et l'exhaustivité des statistiques relatives aux activités opérationnelles du système des Nations Unies, mais la situation s'améliore. Le rapport lui-même est le fruit d'un effort accru d'harmonisation des méthodes de collecte et d'analyse des données au sein du système et avec les conventions du Comité de l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

17. **Mme Heyzer** (Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)), présentant le rapport sur les activités d'UNIFEM pour 2005 transmis par le Secrétaire général (A/61/292), dit qu'UNIFEM travaille dans quatre domaines prioritaires: réduction de la proportion de femmes parmi les pauvres et lutte contre l'exclusion de la femme; promotion de l'égalité des sexes dans la gouvernance démocratique et le développement après les conflits; lutte contre la violence à l'égard des femmes; et lutte contre la propagation du VIH/sida. UNIFEM incite les partenaires des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé à former des partenariats solides pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et pour atteindre les objectifs nationaux de développement. Ses programmes appliquent une approche globale, établissant des liens entre les cadres normatifs et la réforme des institutions pour obtenir des résultats concrets sur le terrain. Cette approche consiste à formuler et à faire appliquer des lois et politiques pour promouvoir l'égalité des sexes et protéger les droits fondamentaux des femmes, à créer les capacités institutionnelles nécessaires pour que des ressources suffisantes soient affectées à la mise en œuvre et à établir les mécanismes de responsabilisation requis, à appuyer les défenseurs de l'égalité des sexes pour le suivi des progrès accomplis et la mobilisation des parties prenantes et à lutter contre les pratiques et attitudes nocives.

18. Ces stratégies opèrent à plusieurs niveaux et dans différents secteurs. Après la campagne qu'il a menée en 2001 pour inciter 45 pays à adopter une budgétisation tenant compte de la situation de la femme d'ici à 2015, UNIFEM a appuyé des

programmes dans 30 pays, où il a travaillé dans plusieurs secteurs, nouant des relations avec les ministères qui ont une influence sur la situation de la femme, comme ceux de la santé et de l'éducation, puis intervenant à plus grande échelle en partenariat avec les ministères de la planification et des finances. Au Maroc par exemple, des mesures budgétaires concrètes sont maintenant énoncées dans une déclaration qui accompagne le budget national, et en Inde le rapport sur l'économie qui accompagne la présentation du budget annuel contient une analyse du budget du point de vue de la condition de la femme. Dans les deux cas, l'appui d'UNIFEM a facilité la mise en place d'un réseau de connaissances sur la budgétisation tenant compte de la situation de la femme, qui permet aux gouvernements et aux partenaires des Nations Unies d'obtenir des données à jour et une assistance technique.

19. On peut aussi voir des résultats concrets dans le programme biennal exécuté avec le Fonds de développement des Nations Unies (PNUD) pour mettre en valeur des stratégies globales visant à intégrer l'amélioration de la situation de la femme dans les processus liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment au moyen de dialogues sur la pauvreté, de réunions avec les différentes parties prenantes et de la mise au point d'indicateurs spécifiques. Trois pays pilotes ont intégré des considérations sur la situation de la femme dans leur rapport sur la réalisation des Objectifs du Millénaire, un a commencé à planifier la réalisation des Objectifs au niveau du district et tous les cinq ont employé davantage d'analyses et de données pour l'établissement de rapports et le suivi. Travaillant par l'entremise des groupes thématiques des équipes de pays de l'ONU, UNIFEM a influé sur les cadres de planification nationaux de deux pays, sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté d'un autre et sur l'élaboration du plan stratégique de développement d'un quatrième.

20. La question n'est pas le manque de bonnes pratiques ou de stratégies efficaces, mais plutôt la mise en œuvre des stratégies à une échelle suffisante pour influencer sur l'égalité des sexes et faire mieux respecter les droits fondamentaux de la femme et réaliser les objectifs nationaux de développement. L'analyse de la mise en œuvre des résultats de l'examen triennal des activités opérationnelles offre une occasion de formuler des recommandations concrètes pour

intensifier les échanges d'information sur les pratiques et stratégies entre organisations sur le terrain, pour mettre en place des mécanismes de suivi et de responsabilisation et pour former des partenariats et mobiliser des ressources à long terme, particulièrement au niveau des pays.

21. Après avoir beaucoup travaillé pour définir des cadres et mécanismes, les Nations Unies doivent s'attaquer à la tâche bien plus ardue de la mise en œuvre des stratégies et pratiques pour aider les pays à atteindre tous les objectifs de développement adoptés au niveau international. Il y a trois priorités.

22. Premièrement, il faut promouvoir une approche cohérente et intégrée de l'ensemble du système des Nations Unies. Comme il est dit dans la résolution concernant la condition de la femme adoptée à l'issue de l'examen triennal des activités opérationnelles, le développement exige une approche cohérente de la part du système. En réponse, l'équipe du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) chargée de l'égalité des sexes, qui est présidée par UNIFEM, coordonne l'action des 16 organismes membres pour intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les outils et directives données par le GNUD aux équipes de pays des Nations Unies. L'équipe spéciale a recommandé que chaque organisation rassemble ses pratiques optimales dans le but de renforcer le respect des obligations redditionnelles en ce qui concerne l'égalité des sexes dans l'ensemble du système. Elle a en outre proposé deux mesures pour aider les équipes de pays à passer de l'amélioration de l'analyse à une application plus cohérente et responsable: une fiche de notation pour évaluer leurs résultats du point de vue de la promotion de l'égalité des sexes et recenser les lacunes et les progrès accomplis dans l'ensemble du système et un processus d'apprentissage pour aider les gouvernements et la société civile à faire des progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

23. Deuxièmement, il faut renforcer la place de l'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement. Plus de 120 pays ont adopté un plan d'action pour l'égalité des sexes et 89 pays ont adopté des lois et plans d'action pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Ce qui manque, c'est une stratégie de mise en œuvre. UNIFEM aide les gouvernements à adopter des indicateurs harmonisés de l'égalité des sexes, à renforcer les capacités des parties

prenantes en ce qui concerne l'intégration de ces indicateurs dans les plans nationaux de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté et à mobiliser, en coopération avec l'Union européenne, une masse critique d'agents de changement (dirigeants politiques et organisations internationales et régionales) résolu à créer une société plus équitable à l'égard des femmes. Il contribue ainsi à faire en sorte qu le processus de développement tienne compte du point de vue des femmes, que les principes et stratégies relatifs à l'égalité des sexes soient intégrés dans tous les mécanismes de coordination et que les plans d'action nationaux concernant l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes soient intégrés dans les plans et stratégies nationaux de développement.

24. Troisièmement, il faut renforcer le suivi et le contrôle exercés par les femmes sur le terrain. En ce qui concerne l'égalité des sexes et la justice sociale, il faut s'assurer que des ressources suffisantes sont affectées à la mise en œuvre et à la participation des communautés à la définition des objectifs et au suivi des réalisations. Cela aide en outre les organisations de base et les associations de femmes à jouer un rôle de surveillance, ce qui permet les groupes sous-représentés et exclus de participer au processus de développement.

25. Il faut renforcer l'architecture de la promotion de l'égalité des sexes aux niveaux international et national et il convient que le système des Nations Unies dans son ensemble exploite les nouvelles possibilités de renforcer l'égalité des sexes et le respect des droits fondamentaux des femmes et réponde aux nouvelles menaces. La création d'une entité unique apporterait un grand avantage dans la mesure où elle aurait une présence et une autorité suffisantes dans les équipes de pays des Nations Unies et pourrait inspirer et mobiliser des partenaires et des agents de changement. Elle devrait être liée à des organisations de femmes au niveau des pays pour faire en sorte que le système tienne compte des réalités et soit capable de répondre aux nouveaux problèmes.

26. **M. Abreha** (Ethiopie) relève que la part des ressources allouée aux PMA a augmenté, ce qui est conforme à la Déclaration du Millénaire, aux Objectifs du Millénaire pour le développement et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Il remercie en particulier le PAM et l'UNICEF de leurs efforts à cet égard.

27. Toutefois, 40 % est beaucoup moins que ce qui a été convenu pour les fonds et programmes concernés. Apparemment, ce chiffre englobe les ressources de base et les autres ressources. L'orateur aimerait savoir pourquoi le pourcentage alloué aux PMA est moindre et comment l'on pourrait faire en sorte qu'une proportion croissante des autres ressources leur soit allouée.

28. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que les chiffres donnés dans le rapport (tableau 9) indiquent le pourcentage du total des dépenses, ou en d'autres termes la part des ressources de base et des autres ressources, destinées aux PMA. Il revient sur sa précédente déclaration pour préciser que ces chiffres s'arrêtent à l'exercice 2004. Les modifications ultérieures seront détaillées dans le prochain rapport.

29. **M. Gass** (Suisse) demande s'il serait possible de réduire le décalage, de 18 mois actuellement, et de fournir des données incluant l'année précédente.

30. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que son Bureau entend aller dans ce sens. Toutefois, il ne suffit pas que les données soient disponibles; encore faut-il les présenter sous une forme qui se prête à l'analyse. Il ne sert à rien d'établir un tableau si les données ne sont disponibles que pour une partie des rubriques. Pour faire une analyse et tirer des conclusions, la Commission a besoin de données comparables. Le Bureau espère pouvoir fournir de telles données plus récentes dans le prochain rapport.

31. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que l'engagement et la contribution des coordonnateurs résidents des Nations Unies en faveur des 50 PMA a été soulignée lors de l'examen quinquennal du Programme de Bruxelles. La bonne exécution du Programme durant les cinq ans qui restent exigera un engagement accru des coordonnateurs résidents au niveau des pays.

32. Il faut accroître le financement des activités opérationnelles et de coopération pour le développement du système des Nations Unies. Les PMA sont particulièrement préoccupés par le manque de ressources de base parce qu'il leur est difficile de mobiliser d'autres ressources pour financer leur développement. Les contraintes résultant de la

stagnation du montant des ressources de base affectent donc plus les PMA que les autres pays et tous les partenaires du développement du système des Nations Unies sont invités à accroître la part des ressources qui leur est allouée.

33. L'orateur juge encourageant l'établissement de mécanismes et de chargés de liaison nationaux pour renforcer l'appropriation du Programme de Bruxelles par les PMA et leur capacité de le mettre en oeuvre. Toutefois, il faut que les efforts nationaux de mise en oeuvre soient coordonnés avec l'action des organisations concernées du système des Nations Unies.

34. Comme il est dit dans le Programme de Bruxelles, une des priorités intersectorielles est la réalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie sociale, y compris le développement socioéconomiques. À cet égard, le Haut représentant loue les efforts faits par UNIFEM pour donner aux femmes les moyens de participer davantage au processus de développement.

35. **La Présidente** invite la Commission à ouvrir un débat général sur la question.

36. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les activités opérationnelles pour le développement dépendent d'un financement suffisant, durable et prévisible. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (A/61/77-E/2006/59), il faut affiner les données contenues dans les rapports pour donner une image plus fidèle de ce financement, notamment en précisant la distinction entre les contributions destinées à l'aide humanitaire et celles destinées à la coopération à long terme pour le développement, ainsi que les dépenses et contributions effectivement reçues et distribuées par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et par le Secrétariat de l'ONU.

37. Il faut évaluer les activités opérationnelles pour le développement en fonction de leur impact sur les pays bénéficiaires en ce qui concerne le renforcement des capacités d'éliminer la faim et la pauvreté, d'obtenir une croissance soutenue et de réaliser un développement durable. Il convient de fournir aux pays en développement l'appui nécessaire pour renforcer leurs capacités en vue de réaliser leur plan national de développement et les objectifs adoptés au niveau

international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

38. Le Groupe des 77 et la Chine attendent avec intérêt le futur débat sur l'examen triennal des activités opérationnelles concernant les moyens d'accroître la cohérence et l'efficacité des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies et de renforcer la coopération Sud-Sud. Ce débat offrira aussi une occasion d'examiner les mesures prises par les organismes de développement des Nations Unies pour promouvoir l'appropriation nationale des activités opérationnelles pour le développement.

39. **Mme Fernández** (Finlande), intervenant au nom de l'Union européenne, des pays en voie d'accession (Bulgarie et Roumanie); des pays candidats (Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie); des pays engagés dans le processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Montenegro et Serbie); et de la Moldova, dit que les statistiques détaillées sur les activités opérationnelles pour le développement en 2004 contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/61/77-E/2006/59) ont été affinées pour préciser la distinction entre le financement du développement à long terme et celui de l'aide humanitaire. Il invite le Département des affaires économiques et sociales (DAES) à continuer de travailler à la mise au point d'un processus commun harmonisé d'établissement de rapports sur l'aide humanitaire qui fournirait des estimations régulières. Il importe en outre que le DAES collabore étroitement avec tous les organismes des Nations Unies pour accroître la représentativité et la transparence des données, qui sont nécessaires pour planifier les activités du système des Nations Unies au niveau des pays.

40. L'Union européenne est résolue à travailler à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et considère qu'ils ne pourront être atteints que si les femmes et les hommes jouent un rôle égal dans tous les aspects de la vie. Il convient d'analyser et de promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les activités opérationnelles des Nations Unies et, à cet égard, l'Union européenne félicite le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et UNIFEM des résultats obtenus durant la période examinée.

41. L'Union européenne est aussi résolue à mettre en oeuvre la Déclaration sur l'efficacité de l'aide. Comme l'égalité des sexes a été négligée dans le processus de définition des nouvelles modalités d'aide, elle appuie sans réserve la stratégie d'UNIFEM visant à intégrer l'amélioration de la situation de la femme dans les mesures prises pour promouvoir l'efficacité de l'aide.

42. **M. Tarragô** (Brésil), intervenant au nom du MERCOSUR, dit que le rapport du Secrétaire général présentant des statistiques détaillées sur les activités opérationnelles (A/61/77-E/2006/59) fait ressortir une certaine amélioration pour ce qui est de la quantité et de la qualité des renseignements fournis aux États membres. Il est particulièrement utile que le rapport distingue l'aide humanitaire de la coopération pour le développement à long terme et que les données aient été affinées et harmonisées avec les conventions du Comité de l'aide au développement de l'OCDE.

43. En ce qui concerne les contributions et les dépenses, le MERCOSUR est préoccupé par l'insuffisance des contributions au PNUD et au PAM. Il juge particulièrement inquiétante la diminution de leurs ressources de base entre 2000 et 2004. Il est aussi préoccupant que l'augmentation des dépenses entre 2000 et 2004 ait dépassé tant l'augmentation du total des contributions à l'APD multilatérale que celle des contributions au seul système des Nations Unies. Ce déséquilibre ne peut que déboucher sur un déficit.

44. Le rapport du Secrétaire général contient en plus des données sur les activités humanitaires des Nations Unies. Comme l'aide humanitaire a absorbé 27 % du total des dépenses en 2004 et que l'essentiel des dépenses est imputable à deux organismes, le PNUD et le PAM, il se peut que d'autres régions en développement vulnérables soient négligées.

45. Premièrement, il ne faut pas oublier que les contributions et dépenses font partie de la structure globale du financement international du développement. Il faut donc les examiner aussi sous l'angle de leur volume, de leur stabilité, de leur efficacité et de leur rôle dans la coordination des activités des partenaires du développement.

46. **M. Piminov** (Fédération de Russie) se félicite du rapport sur l'examen triennal des activités opérationnelles pour le développement publié sous la cote A/61/77-E/2006/59. Sa délégation n'est pas opposée à une uniformisation des rapports sur l'aide humanitaire qui améliorerait la qualité des documents

et des analyses du Secrétariat. Le rapport confirme qu'il faut élargir la base des donateurs qui financent les programmes et fonds des Nations Unies. Les contributions additionnelles devraient être versées à titre volontaire et, surtout, sans conditions. Le gouvernement du pays de l'orateur a pris des mesures en ce sens, en doublant ses contributions volontaires en 2006. UNIFEM paraît être un élément indépendant important du système des Nations Unies qui apporte une contribution visible, y compris en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants.

47. L'extension et l'amélioration des activités opérationnelles pour le développement doivent être une priorité. Les principes qui régissent ces activités et leur financement — universalité, objectivité, neutralité, multilatéralisme et caractère facultatif — sont conçus pour garantir leur efficacité. La délégation de l'orateur tient à rappeler une fois de plus que la résolution 59/250 de l'Assemblée générale est la seule base légitime pour la poursuite de leur réforme. L'examen triennal prévu en 2007 doit être fondé sur une approche mesurée et pragmatique pour assurer la cohérence et tenir compte des positions de toutes les parties prenantes. Les accords en vigueur doivent être le point de départ de toute action supplémentaire.

48. Il convient aussi de rappeler que le Conseil économique et social a récemment réaffirmé que la division du travail entre l'Assemblée, le Conseil et les institutions opérationnelles est une des caractéristiques les plus utiles de l'architecture du système. La réforme ne doit donc pas être une fin en soi. Elle doit avoir pour but d'accroître l'efficacité dans chaque pays et pas seulement de réaliser des économies supplémentaires globalement. Toute proposition d'innovation doit être accompagnée d'une comparaison détaillée entre les coûts supplémentaires qu'elle implique et les économies qu'elle permettrait. En outre, les réformes doivent préserver la souplesse du système pour que les activités opérationnelles tiennent compte de la spécificité de chaque pays.

49. **Mme Blum** (Colombie) dit que sa délégation se félicite du fait que le rapport du Secrétaire général donne des statistiques détaillées sur le financement des activités opérationnelles pour le développement, permettant de distinguer clairement les contributions pour le développement à long terme de celles destinées à l'aide humanitaire.

50. L'exécution des activités opérationnelles exige des ressources financières suffisantes, un transfert de technologie et la création de capacités nationales. En se concentrant sur les facteurs qui favorisent le développement à long terme, les pays en développement peuvent réduire leur vulnérabilité face aux distorsions, aux déséquilibres externes, aux catastrophes naturelles et à la détérioration de l'environnement. À cet égard, la Colombie est préoccupée par le fait que seuls 20% des contributions destinées aux activités opérationnelles pour le développement soient affectés au développement à long terme.

51. En 2004, le gouvernement colombien a formulé une stratégie de coopération internationale pour la période 2006-2010 sur la base des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de son plan national de développement. Les priorités sont la lutte contre le problème mondial de la drogue, la protection de l'environnement, la réconciliation et l'amélioration de la gouvernance, ainsi que la réalisation des Objectifs. La stratégie tient compte de la nécessité de nouvelles approches pour permettre à des pays à revenus intermédiaires comme la Colombie d'avoir accès aux ressources de la coopération internationale pour le développement. Colombie espère que la communauté internationale renouvellera ses offres de coopération pour le renforcement de l'état de droit, la promotion des droits de l'homme, le développement régional et l'aide humanitaire.

52. **M. Benfreha** (Algérie) dit que les activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies sont des vecteurs essentiels pour le développement aux niveaux national et régional. Le but de la réforme du système doit être de les amplifier afin d'appuyer les efforts faits par les pays en développement pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international. On ne peut évaluer leur efficacité à cet effet que sur la base de la mise en œuvre et du suivi des programmes approuvés, en examinant les résultats obtenus.

53. Il faut en outre affiner les statistiques pour mieux distinguer les contributions aux activités de développement des contributions destinées à l'aide humanitaire. L'Algérie souhaite en particulier savoir comment l'on pourrait accroître la compétitivité des activités opérationnelles pour le développement et compte sur l'examen triennal des activités

opérationnelles pour obtenir les résultats voulus en ce qui concerne l'amélioration de la mise en œuvre.

54. Il faut que le financement des activités opérationnelles pour le développement soit neutre, volontaire et prévisible. Le financement reste un problème aigu malgré une certaine augmentation récente des ressources. D'après le rapport du Secrétaire général (A/61/77-E/2006/59), les contributions reçues au titre de la coopération pour le développement se sont montées à 12,3 milliards de dollars en 2004, soit une augmentation de 7,6 % en termes réels. Cette augmentation devrait être consolidée par une hausse des contributions versées au système des Nations Unies et par des mesures appropriées pour obtenir l'effet multiplicateur souhaité en ce qui concerne le développement durable.

55. Il convient que les activités opérationnelles pour le développement apportent un appui cohérent et bien coordonné à la mise en œuvre des stratégies nationales des pays en développement. Le renforcement de leurs capacités en fonction de leurs besoins et priorités doit rester le premier objectif de ces activités.

56. Enfin, il faudrait améliorer la coordination des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies compétentes en matière de développement pour optimiser la réalisation des projets approuvés. Le système des Nations Unies, qui a des problèmes de gestion dus au chevauchement des responsabilités, a besoin d'une plus grande cohérence pour accroître son efficacité sur le terrain.

57. Comme d'autres pays en développement, l'Algérie participe à la coopération Sud-Sud par des contributions volontaires aux organismes compétents. Cette coopération, qui est considérée comme l'indicateur de l'efficacité du développement, prend de l'importance au sein du système des Nations Unies.

58. **M. Llanio Gonzalez** (Cuba) dit que, plus de cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, le prétendu Agenda pour le développement est encore loin d'être efficacement mis en œuvre en raison des énormes problèmes et difficultés créés par la mondialisation néolibérale. De nombreuses sources témoignent de la situation socioéconomique critique dans laquelle se trouve le monde aujourd'hui, caractérisée par l'aggravation de la faim et de la pauvreté, l'intensification des conflits armés, la dégradation de l'environnement et la propagation de

maladies comme le sida, qui menacent l'existence même de plusieurs pays.

59. Par exemple, les 40 % les plus pauvres de la population mondiale vivent avec moins de 2 dollars par jour et 11 millions d'enfants meurent chaque année de maladies évitables. En outre, 852 millions de personnes souffrent de la faim et 876 millions d'adultes sont analphabètes.

60. Les activités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies ont donc une importance toute particulière. De par leur travail sur le terrain, ils sont particulièrement bien placés et qualifiés pour répondre aux vrais besoins des pays en développement et il est donc essentiel de préserver leur contribution. Cuba pense qu'il faut conserver l'identité distincte de chacun d'entre eux, avec leur mandat et leurs fonctions spécifiques, et rejette l'idée d'une fusion, mais est favorable à un renforcement de la coordination et de la cohérence pour maximiser l'efficacité de leur travail. Toutefois, cette coordination n'implique pas nécessairement un cadre de gestion commun ou une programmation commune sur le terrain ni une perte d'identité.

61. Comme il n'y a pas de modèle de développement universellement valable, les activités opérationnelles doivent tenir compte des stratégies nationales et des priorités de chaque pays. À cet égard, Cuba reste préoccupée par le fait que le PNUD donne de plus en plus d'importance à des activités sans rapport direct avec le développement socioéconomique. Elle constate aussi avec inquiétude que ces dernières années les "autres ressources" destinées à des secours d'urgence et à des fonds thématiques intéressant les donateurs ont eu tendance à augmenter alors que le montant des ressources de base est de plus en plus insuffisant. Ce déséquilibre risque de transformer les fonds et programmes en organismes de secours d'urgence. Nul ne conteste l'importance de leur appui à l'aide humanitaire, qui doit être fournie avec le consentement du pays concerné et à sa demande. Toutefois, leur rôle est de promouvoir le développement à long terme. Il faut que les pays donateurs fournissent les ressources de base indispensables pour les activités opérationnelles, de façon régulière et prévisible. Les autres ressources ne sauraient en aucune manière remplacer les ressources de base.

62. La coopération Sud-Sud, conçue comme un complément et non comme un substitut de la

coopération Nord-Sud, est un des principaux domaines qui appellent une aide et des ressources. Il convient que les fonds, programmes et institutions des Nations Unies mettent en oeuvre des initiatives pour la renforcer et intègrent cet objectif dans leurs activités opérationnelles, toujours dans le respect des principes et modalités établis et sans que cela réduise les maigres ressources actuellement affectées à ces activités. En particulier, il convient que le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD joue un rôle plus actif en vue d'intégrer la coopération Sud-Sud dans les activités des autres organismes du système des Nations Unies.

63. Conformément à la Charte des Nations Unies, les principes de la sécurité nationale, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États doivent continuer de guider les activités opérationnelles partout dans le monde.

64. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que le développement est de plus en plus considéré comme un processus complexe englobant les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Les Nations Unies doivent traiter tous ces aspects. Les fonctions et activités des différents organismes du système sont très diverses, mais elles ont un but commun et ensemble elles peuvent accroître la cohésion du système. La coordination entre toutes les entités est essentielle pour exploiter au mieux les atouts spécifiques de chacune et pour permettre à l'ensemble du système de répondre efficacement aux besoins actuels. Il faut rationaliser les règles et procédures complexes; la cohérence de la programmation peut limiter les doubles emplois et réduire les coûts de transaction, libérant davantage de ressources pour les activités opérationnelles. Les efforts d'harmonisation des activités doivent obéir à des règles et critères définis par l'ensemble des membres de l'ONU.

65. Un suivi et une évaluation intergouvernementaux appropriés des activités des Nations Unies accroîtraient leur efficacité. Il faut que les différentes entités soient comptables de leurs résultats, ce qui contribuerait à accroître l'efficacité des programmes. Le meilleur moyen d'assurer l'efficacité des équipes de pays serait une évaluation par le gouvernement du pays de leurs activités opérationnelles et de leur contribution à la réalisation des objectifs nationaux prioritaires. Pour accroître l'efficacité du réseau de coordonnateurs résidents, il faut renforcer l'appui financier,

administratif et technique. Pour assurer la cohérence des activités des Nations Unies au niveau des pays par rapport aux stratégies nationales de développement, il faut intégrer les priorités nationales dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

66. L'objectif de la cohérence au niveau de l'ensemble du système ne doit pas se limiter à l'assimilation et à la recherche d'économies. Il doit se fonder sur les réalités et le pragmatisme. L'ONU doit éviter d'affecter les ressources destinées au développement à d'autres activités choisies par les donateurs et ne correspondant pas aux priorités des pays en développement. Le processus de renforcement de la cohérence du système doit améliorer le suivi et la coordination intergouvernementaux, notamment en donnant un plus grand rôle au Conseil économique et social.

67. La crédibilité et l'efficacité des organismes de développement des Nations Unies dépendent de la stabilité et de la prévisibilité des ressources. Il faut rééquilibrer la répartition entre les ressources de base et les autres ressources et renforcer le contrôle des dépenses. L'insuffisance actuelle des ressources de base, tant pour l'administration que pour la programmation, est le plus grand obstacle à l'efficacité des organismes de développement. Le manque de ressources a modifié la dynamique de l'approche induite par la demande appliquée par les Nations Unies, empêchant la prise de décisions à long terme, ce qui est contraire à l'esprit de la Déclaration du Millénaire. Toutefois, le Bangladesh tient à remercier les donateurs qui ont tenu leurs promesses.

68. Les nouvelles options et modalités de financement décrites dans le rapport (A/61/77-E/2006/59) méritent un examen attentif. L'idée de déterminer des contributions des donateurs aux équipes de pays est intéressante. Il est encore possible de réduire les frais généraux du système sans modifier fondamentalement sa structure.

69. L'aide multilatérale ne doit être subordonnée à aucune condition politique et il faut laisser à chaque pays la marge de manœuvre nécessaire pour formuler ses politiques. Le Bangladesh attend avec intérêt les résultats du travail du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, ainsi que la formulation par ce groupe, conformément à son mandat, d'un ensemble complet de recommandations pour guider

l'Organisation vers une nouvelle ère dans laquelle elle pourra efficacement s'appuyer sur sa légitimité sans équivalent pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

70. **M. Sinha** (Inde) dit que le rapport contenant des statistiques détaillées sur les activités opérationnelles pour le développement en 2004 (A/61/77-E/2006/59) permet de bien distinguer les contributions destinées à l'aide humanitaire de celles affectées à la coopération à long terme.

71. Il ressort de ce rapport que, si le montant des contributions annuelles destinées à la coopération pour le développement a régulièrement augmenté durant les cinq dernières années, l'évolution des ressources de base n'est pas aussi encourageante. Par exemple, il est dit dans le rapport de l'UNICEF sur les contributions reçues en 2004 que, même si les autres ressources sont très utiles, l'avantage comparatif de l'UNICEF sera compromis si le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources persiste. Entre 2000 et 2003, le montant des deux catégories de ressources a été à peu près égal, mais la part des ressources de base a beaucoup baissé en 2004, n'atteignant que 70% du montant des autres ressources. Même la valeur nominale en dollars des ressources de base a diminué pour la première fois. Les ressources de base sont essentielles pour les programmes de coopération par pays et sont nécessaires pour que l'UNICEF et les organisations similaires puissent optimiser leurs principales fonctions et contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Tout en reconnaissant l'utilité de l'augmentation des autres ressources, l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'accroître les contributions ordinaires aux organismes de développement des Nations Unies. Au paragraphe 20 de sa résolution 59/250 elle a reconnu que les autres ressources ne peuvent pas remplacer les ressources de base.

72. L'Inde insistera sur la nécessité de ressources de base suffisantes dans le cadre de l'examen triennal des activités opérationnelles de 2007. Elle pense qu'il convient d'évaluer les activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies en fonction de leur contribution aux efforts faits par les pays en développement pour mettre en œuvre leur plan national de développement conformément à leurs priorités. Comme la force du système des Nations Unies réside dans sa légitimité en tant que partenaire neutre, objectif et fiable tant pour les pays bénéficiaires

que pour les donateurs, il faut renforcer ces caractéristiques pour que ses activités opérationnelles pour le développement puissent mieux appuyer les efforts de développement à long terme des pays en développement.

73. Pour la première fois, le rapport fournit et analyse des chiffres sur les contributions et dépenses au titre de l'aide humanitaire. L'Inde reconnaît que les pays démunis ont besoin à la fois d'une aide humanitaire et d'une aide pour le développement et que dans de nombreux cas l'aide humanitaire est un élément essentiel du processus de transition des secours au développement. Il faut que la communauté internationale continue de financer la reconstruction après les catastrophes humanitaires longtemps après que les médias cessent de s'y intéresser. Dans sa résolution 59/250, l'Assemblée a recommandé de commencer à planifier cette transition dès le début des secours.

74. Le rapport sur les activités d'UNIFEM (A/61/292) donne un aperçu des programmes et activités de ce fonds. Bien qu'il soit une petite organisation, UNIFEM a su apporter une contribution à un grand nombre de pays dans plusieurs domaines. Toutefois, les résultats de son travail dépendent de la contribution des administrations et ONG partenaires dans les pays bénéficiaires.

75. Le rapport mentionne plusieurs projets menés en Inde auxquels UNIFEM a été associé. L'un des plus importants est le partenariat avec les chemins de fer indiens pour l'adoption de politiques et pratiques en rapport avec le VIH/sida qui tiennent compte de la situation de la femme. Il qualifie ce projet de modèle reconnu d'intervention du secteur public et ajoute que, en partenariat avec UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des représentants des chemins de fer chinois se sont rendus en Inde pour l'étudier en vue de s'en inspirer.

76. L'Inde félicite UNIFEM d'avoir recueilli en 2005 des recettes d'un montant record de 57,6 millions de dollars et d'avoir dépassé l'objectif de 43,4 millions de dollars fixé dans son plan pluriannuel. Toutefois, les ressources de base n'ont atteint que 22 millions de dollars, contre un objectif de 25,4 millions. L'Inde souligne la nécessité d'accroître les ressources de base pour qu'UNIFEM puisse poursuivre les activités qui lui ont été confiées.

77. **M. Petranto** (Indonésie) dit qu'avec la création du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies au début de 2006, la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée se fait dans un environnement institutionnel favorable, par la recherche d'améliorations dans tous les domaines des activités opérationnelles. En réponse à l'évolution de l'environnement dans lequel il travaille et conformément aux dispositions des résultats du Sommet mondial de 2005 et de la résolution 60/265, le système des Nations Unies a pris diverses initiatives pour harmoniser les activités opérationnelles avec les cadres de développement nationaux. Le principe "*une équipe, un chef et un programme*" oriente les politiques et les décisions pratiques au niveau des pays. En outre, des programmes de renforcement des capacités nationales ont été lancés pour assurer la durabilité des progrès accomplis. Ces mesures créeront dans les pays bénéficiaires la dynamique nécessaire pour la réalisation de leurs objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire.

78. Il sera possible de réduire la proportion excessive des contributions affectées si les domaines de coopération entre pays bénéficiaires et donateurs sont déterminés par les priorités nationales. Les progrès à cet égard pourraient être accélérés si les organismes des Nations Unies harmonisaient et simplifiaient les règles pertinentes et les modalités de leurs activités opérationnelles. Cela encouragerait la mise en commun des ressources, accroîtrait la cohérence des décisions et rationaliserait la gestion des activités. Une évaluation conjointe approfondie des activités opérationnelles est nécessaire.

79. Toutefois, le succès dépend de la disponibilité de ressources suffisantes, stables et prévisibles. C'est pourquoi la faible croissance des ressources de base indispensables pour les activités opérationnelles, par comparaison avec les autres recettes, est préoccupante.

80. Il ne faut pas sous-estimer l'utilité de la coopération Sud-Sud en tant que moyen de mobiliser des ressources pour le développement et de renforcer les capacités des pays en développement, mais cette coopération doit être intégrée dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies, dans le cadre d'une coopération triangulaire avec les donateurs. Les catastrophes naturelles ou dues à l'action de l'homme ont de graves répercussions sur les activités opérationnelles et obligent à réaffecter les ressources en faveur d'activités de relèvement et de

reconstruction. C'est pourquoi, lorsqu'une catastrophe survient, il faut intégrer son coût dans le processus de développement. L'inclusion de données sur les contributions et dépenses au titre de l'aide humanitaire dans le rapport du Secrétaire général (A/61/77-E/2006/59) est donc une innovation bienvenue. Il faudrait qu'à l'avenir ces données soient plus détaillées et servent de base pour un système commun harmonisé d'établissement des rapports sur l'aide humanitaire, en préservant toujours la distinction entre les secours humanitaires et les activités ordinaires.

81. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que sans des ressources de base suffisantes, en augmentation régulière et prévisibles, les activités opérationnelles des Nations Unies ne peuvent pas aider efficacement les pays bénéficiaires à mettre en oeuvre leur stratégie nationale de développement. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, la communauté internationale a fait de grands efforts pour tenir ces engagements et le montant total mis à la disposition des organismes de développement des Nations Unies a effectivement un peu augmenté ces dernières années. Toutefois, ce sont surtout les « autres ressources » qui ont augmenté. La dépendance croissante de certains programmes et fonds à l'égard des autres ressources menace le respect des principes fondamentaux des activités de développement des Nations Unies que sont l'universalité, la neutralité et le multilatéralisme. Il convient que les pays développés accroissent leur contribution aux ressources de base et atteignent l'objectif d'affecter 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement, dont 0,15 % à 0,20 % destinés aux PMA. La Chine est favorable à l'établissement de calendriers et de mécanismes d'examen à cet effet.

82. Dans la mesure de ses moyens, la Chine verse chaque année une contribution à la ressource de base des programmes, fonds et institutions de développement. Elle espère que ces entités adopteront des mesures globales et intégrées pour intensifier les efforts de mobilisation de fonds sans imposer une charge supplémentaire aux pays en développement.

83. Un examen exhaustif et régulier des activités opérationnelles pour le développement est essentiel. Depuis 2005, dans le cadre de la mise en oeuvre du des résultats du Sommet mondial et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les organismes de développement des Nations Unies ont mené des réformes louables pour réduire leurs dépenses

administratives et accroître leur efficacité. Dans la perspective de l'examen triennal des activités opérationnelles de 2007, la Chine est favorable à une évaluation complète préalable de la contribution des activités opérationnelles des Nations Unies aux efforts faits par les pays bénéficiaires pour réduire la pauvreté et promouvoir un développement socioéconomique durable. Cette évaluation permettrait aux organismes de développement des Nations Unies de faire un bilan des enseignements tirés de l'expérience, de répertorier les domaines dans lesquels les résultats sont insatisfaisants et de mieux orienter leur travail futur.

84. La réforme des activités opérationnelles pour le développement des Nations Unies et l'amélioration de leur qualité et de leur efficacité devraient renforcer les capacités de répondre aux divers besoins des pays bénéficiaires de manière souple et intégrée. La réforme ne doit donc pas être limitée à certains aspects. Il convient que les activités opérationnelles sur le terrain tiennent pleinement compte de la situation et des besoins des pays bénéficiaires et obtiennent l'assentiment et la participation de leur gouvernement, plutôt que de chercher à appliquer le même modèle à tous les cas. Dans le cadre du renforcement du réseau des coordonnateurs résidents, il faut trouver le bon équilibre entre l'autorité et la responsabilité, en renforçant leurs obligations redditionnelles tout en accroissant leur pouvoir. Ce n'est qu'ainsi que les pays bénéficiaires pourront maximiser la contribution de la coopération. La Chine compte sur un débat constructif avec les autres États membres au sujet des plans de réforme concrets lorsque le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies aura remis son rapport.

85. En fin de compte, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dépend des capacités des pays en développement eux-mêmes. Le renforcement de ces capacités est donc au cœur du processus de développement et est une entreprise de longue haleine qui doit être intégrée dans les activités principales des organismes de développement des Nations Unies. Il convient que ces organismes explorent de nouvelles pistes pour promouvoir la coopération Sud-Sud, intensifient leurs efforts de regroupement des ressources actuelles et trouvent de nouvelles sources de financement. La Chine espère que les pays développés appuieront cette coopération en versant des contributions aux fonds qui s'occupent de la coopération économique et technique entre pays en

développement, tels que le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement.

86. Depuis de nombreuses années, la Chine mène des activités de coopération économique et technique fécondes avec d'autres pays en développement sur une grande échelle et leur fournit une assistance économique et technique à la mesure de ses moyens. Tout cela a été fait dans le respect total des besoins des pays concernés et du principe de l'appropriation nationale. Au Sommet mondial de 2005, le Président Hu Jintao a annoncé une série de nouvelles mesures visant à aider d'autres pays en développement à accélérer leur développement, dans les domaines de l'allègement de la dette, du traitement commercial préférentiel, de la formation et de la santé publique.

87. **M. Gass** (Suisse) dit que les statistiques fournies dans le rapport sur les activités opérationnelles (A/61/77-E/2006/69) sont particulièrement utiles pour ce qui est de l'information sur les activités internationales de développement. Les fonds et programmes membres du GNUD font un travail prometteur d'harmonisation des systèmes d'évaluation, d'uniformisation des normes comptables et de programmation conjointe, mais sont entravés par des obstacles administratifs et une mise en oeuvre inégale. Cela est symptomatique d'un sérieux problème de ressources humaines auquel les directeurs des fonds et programmes devraient prêter plus d'attention.

88. La coopération pour le développement des institutions spécialisées donne aussi des signes encourageants. Elles ont rapidement pris des mesures pour appliquer la résolution 59/250 de l'Assemblée sur l'examen triennal des activités opérationnelles, malgré leurs difficultés financières. Néanmoins, il reste beaucoup à faire et l'orateur invite les parties prenantes à intensifier leurs efforts.

89. La délégation de l'orateur est particulièrement satisfaite de voir que les États membres appliquent le principe de la division du travail entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Le Conseil a répondu aux attentes en appliquant la résolution 59/250, employant à cet effet une grille mise au point par le GNUD et le DAES qui permettra aux parties prenantes de suivre le processus de mise en œuvre, et a défini un ensemble cohérent de tâches pour le prochain examen triennal.

90. La Suisse attend avec intérêt le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies et espère que les États Membres l'étudieront et en débattront, car il pourrait proposer de nouvelles pistes pour accroître l'efficacité et l'impact des activités des Nations Unies.

91. **M. Wagle** (Népal) dit que l'efficacité des activités opérationnelles dépend de leur adéquation par rapport aux besoins du développement des pays bénéficiaires. L'amélioration des données et de l'analyse statistique renforcera la coordination des efforts de développement et le respect des obligations redditionnelles et sera utile pour la préparation du prochain examen triennal des activités opérationnelles.

92. Chaque pays est responsable de son propre développement, mais l'aide internationale fournie par les partenaires du développement est aussi indispensable: pour gérer le développement, les pays ont besoin de capacités institutionnelles, d'infrastructures, de technologie et de ressources financières. Pour mobiliser efficacement les ressources, il faut renforcer les capacités des parties prenantes aux niveaux national et communautaire et de celles du secteur privé. À cet égard, il faut que la communauté internationale prête une attention particulière aux PMA et accroissent leur aide financière et technique à ces pays dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et des infrastructures rurales.

93. La délégation de l'orateur se félicite de la suite donnée par les organismes de développement des Nations Unies aux résultats du sommet sur le développement et de l'appui qu'ils ont fourni dans le cadre des programmes de développement et des opérations humanitaires. Le FNUAP en particulier devrait jouer un plus grand rôle dans les activités de développement en rapport avec la population. UNIFEM, pour sa part, a fait un travail important en ce qui concerne l'intégration de l'amélioration de la situation de la femme et l'autonomisation des femmes.

94. Le commerce est essentiel pour la croissance et le développement durable et la communauté internationale a compris la nécessité d'intégrer les PMA dans le système commercial multilatéral. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) joue un rôle clef dans ce processus par ses activités de coopération et de renforcement des capacités. Il convient de rendre opérationnelle l'Initiative concernant l'aide pour le

commerce et de renforcer le Fonds commun pour les produits de base.

95. Il convient d'accroître, de manière suivie et prévisible, les ressources de base des institutions des Nations Unies pour les activités opérationnelles. On pourrait renforcer le partenariat mondial pour le développement en apportant aux PMA et aux pays en développement une aide efficace pour la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement. Une collaboration pour l'évaluation des activités opérationnelles, permettant de répondre à l'évolution des besoins du développement, garantirait de meilleurs résultats.

96. **M. Tyrkus** (Ukraine), intervenant au nom des États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique, à savoir la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldova (GUAM), dit que le sommet d'examen du Millénaire a permis des progrès dans de nombreux aspects du développement durable. Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il est essentiel d'améliorer la gestion et la coordination des activités opérationnelles, ce qui rend l'examen triennal des activités opérationnelles d'autant plus important.

97. La coordination interinstitutions et sur le terrain paraît faire des progrès encourageants. Un travail utile a été accompli pour améliorer le système des coordonnateurs résidents et harmoniser les activités au niveau des pays avec la Déclaration du Millénaire. Il est aussi encourageant que le GNUD ait intensifié ses efforts de rationalisation des processus de programmation. Néanmoins, il faut encore simplifier les procédures pour améliorer les prestations offertes aux pays en développement et renforcer leurs capacités de gestion des projets de développement.

98. Les instruments de planification stratégique tels que le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ont permis de mettre au point une approche intégrée des priorités nationales et de les lier aux programmes des institutions des Nations Unies. Toutefois, il aurait fallu prêter une plus grande attention aux aspects économiques de ces mécanismes. À cet effet, il convient de renforcer la collaboration stratégique entre les institutions des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les commissions régionales. On pourrait aussi renforcer les activités de ces institutions

par une meilleure coordination de la formulation des politiques et de la programmation.

99. Il convient d'accroître sensiblement le financement des activités opérationnelles pour le développement, de manière prévisible, continue et garantie. Il faut aussi rééquilibrer le financement en donnant la priorité aux ressources de base. Il convient que les contributions aux ressources de base des institutions opérationnelles restent volontaires. En outre, il faudrait employer des cadres de financement pluriannuels pour établir un lien entre la mobilisation des ressources et les résultats obtenus en renforçant la gestion axée sur les résultats de ces institutions.

100. Les pays membres du GUAM appuient les activités d'UNIFEM visant à intégrer l'amélioration de la situation de la femme dans les lois et politiques et, de manière plus générale, réaffirment leur volonté de poursuivre le renforcement des activités opérationnelles de tous les organismes des Nations Unies.

101. **M. Chidumo** (Mozambique) dit que le rapport présenté sous la cote A/61/77-E/2006/59 est un instrument essentiel pour la planification de la réponse des Nations Unies aux besoins des pays en développement. Sa délégation pense elle aussi qu'il convient de normaliser les données et les méthodes statistiques pour améliorer la qualité de l'information sur les activités opérationnelles. L'analyse des données faite dans ce rapport est une des clefs d'une approche plus cohérente de l'aide au développement et de l'aide humanitaire.

102. La crédibilité et l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies dépendent du caractère universel et volontaire des contributions, qui doivent être prévisibles et suffisantes pour répondre aux besoins du développement des différents pays. Malheureusement, le volume et la qualité de l'aide sont inférieurs aux attentes des pays bénéficiaires. L'insuffisance du financement, la complexité des structures de gestion et le manque de cohérence des politiques et des activités opérationnelles empêchent le système des Nations Unies de jouer un plus grand rôle dans l'appui aux efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international. Des changements fondamentaux sont donc nécessaires pour tenir l'engagement pris au Sommet mondial de 2005 de rendre le système des Nations Unies plus efficace et responsable.

103. La délégation de l'orateur croit en l'importance capitale de l'ONU en tant que centre d'un système multilatéral. En tant que bénéficiaire majeur de l'aide à l'Afrique subsaharienne, le Mozambique jouit d'une solide coopération au titre du PNUAD pour la réalisation des objectifs prioritaires de développement définis par son gouvernement. Toutefois, on pourrait faire beaucoup plus en éliminant les contraintes organisationnelles et financières. Une approche plus cohérente et intégrée et l'association des commissions régionales au processus de réforme contribuerait à faire en sorte que les activités opérationnelles des Nations Unies répondent aux besoins du développement des pays bénéficiaires et jouent un plus grand rôle dans le développement. En outre, il faudrait un niveau supplémentaire de coordination entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pour maximiser l'efficacité de l'assistance technique et financière fournie par le système des Nations Unies et par les autres institutions.

104. La délégation de l'orateur appuie le processus de réforme visant à accroître la contribution du système des Nations Unies à l'effort international de développement, de manière à répondre aux besoins croissants de tous les peuples du monde.

La séance est levée à 12 h 50.